

Date de la convocation : 17/03/2026

L'an deux-mille vingt-six et le vingt et un mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Nicole COLLOMP

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - GIORDAN Jean Claude - TOCHE Sylvette - BALDACCI Léria – GIORDAN Jean Claude

Secrétaire de séance : Sylvette TOCHE

2026.025 Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2026

Election du Maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. MARTINELLI Gilbert : 7 voix

Mr MARTINELLI Gilbert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Mr MARTINELLI Gilbert a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

La présidente,
COLLOMP Nicole

